

RAPPORT N° 06/6-14
au Conseil Municipal

OBJET

RHI DE PRIMA
TRANSFERT DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT A LA SHLMR

Selon les informations transmises par la Commune de Saint-Denis, aux termes d'un protocole intervenu à Saint-Denis les 26 et 27 décembre 2005, l'ensemble des actionnaires de la SEMPRO, qui avaient sollicité la SHLMR, ont conclu avec cette dernière un accord dont les traits essentiels sont les suivants :

- retrait de l'intégralité des actionnaires privés du capital de la SEMPRO,
- après retrait, prise de contrôle de la SEMPRO par la SHLMR au plus tard le 30 juin 2006

Par Délibération n° 93/4-19 en séance du 24 juillet 1993, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réalisation de l'opération « RHI Commune Primat » ainsi que le bilan financier prévisionnel. La mise en œuvre en a été confiée à la SEMPRO par le biais d'une concession d'aménagement signée le 18 mai 1995.

Plusieurs avenants ont par la suite été signés entre la SEMPRO et la Commune de Saint-Denis dans le cadre de la conduite de cette opération.

La Commune a prorogé la Convention de Concession de la RHI Primat par les avenants n° 3, 4, 6, signés respectivement le 25 juillet 2000, le 26 juillet 2002 et le 8 novembre 2005 jusqu'au 18 mai 2008 et la mission de MOUS jusqu'au 18 février 2007.

Par Délibération n°06/4-36, la Commune approuvait le transfert des garanties de prêts à la SHLMR concernant les opérations de logements sociaux.

Le Conseil Municipal doit approuver cette fois, le transfert de la Convention de Concession d'Aménagement signée le 18 mai 1995 à la SHLMR selon les mêmes termes définis avec la SEMPRO. Ce transfert est confirmé par l'analyse juridique faite par la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**
Victoria
René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 06/6-14
du Conseil Municipal
en séance du lundi 4 décembre 2006

OBJET

RHI PRIMAT
TRANSFERT DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT A LA SHLMR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-14 du Député Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le transfert de la Convention de Concession d'Aménagement de la RHI Primat à la SHLMR selon les mêmes termes définis avec la SEMPRO

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer tous documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Denis, le **11 DEC. 2006**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA